

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS****COMITE SYNDICAL DU 7 JUILLET 2021****2021-05-05**

OBJET : FINANCES – Autorisation de programme et crédits de paiement dans le cadre de l'opération budgétaire 2016-4 « Optimisation de l'UVO VENESYS »

L'an deux mille vingt et un, le sept juillet, le comité du Syndicat du Sud-Est du Morbihan, légalement convoqué par courrier électronique du 1^{er} juillet 2021, s'est réuni à 18h00 au siège du SYSEM sous la présidence de M. Gérard THEPAUT, président.

Présents : MM. Pascal BARRET (à partir de 18h13), Christophe BROHAN, Mme Laëtitia DUMAS, MM., Alain LAYEC, , Claude LE JALLÉ, Pascal HERVIEUX (suppléant de Patrice LEPENHUIZIC), , Loïc LE TRIONNAIRE, Mme Armelle MANCHEC, MM. Alban MOQUET, François MOUSSET, Jean-Pierre RIVOAL, Christian SEBILLE (à partir de 18h35, 6^{ème} et dernière délibération), Gérard THEPAUT, Joël TRIBALLIER.

Absents : Régis FACCHINETTI, Samuel FERET, Michel GUERNEVE, Denis LE RALLE,

Pouvoirs : François ARS a donné pouvoir à Gérard THEPAUT,
Thierry EVENO a donné pouvoir à Christophe BROHAN,
Pascal GUIBLIN a donné pouvoir à Joël TRIBALLIER,
Bruno LE BORGNE a donné pouvoir à Claude LE JALLE,
Roland TABART a donné pouvoir à M. Alain LAYEC

Quorum : 12 délégués (titulaire ou suppléants) présents à l'ouverture de la séance) ; le quorum (12 délégués) est atteint.

L'an deux mille vingt et un, le 7 juillet

M. le Président présente le rapport suivant :

Après la phase d'études de diagnostic-optimisation en 2016-2018, la phase de mise en concurrence dans le cadre d'un dialogue compétitif en 2019-2020 pour la passation d'un marché public global de performances et l'attribution de ce marché en 2020, la réalisation des études préparatoire et d'exécution en 2020-2021, les travaux de modernisation-optimisation de l'UVO démarrent en juin 2021.

Les études et travaux sont prévus pour un montant de 15 508 112,06 € HT, y compris les frais d'études avant travaux déjà payés (2020).

Les travaux interviendront sur une période de 20 mois (juin 2020 à Février 2023) et ont concerné ou vont concerner les exercices 2020, 2021, 2022 et 2023 :

Le coût des travaux se décompose ainsi :

COUT DE L'OPERATION	TOTAL	2020	2021	2022	2023
ETUDES					
1. Études préliminaires	623 712,85 €	515 775,63 €	100 805,05 €	7 132,17 €	0,00 €
2. Études exécution	972 731,63 €	242 094,58 €	699 480,48 €	31 156,57 €	0,00 €
TRAVAUX					

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS****COMITE SYNDICAL DU 7 JUILLET 2021****2021-05-05**

OBJET : FINANCES – Autorisation de programme et crédits de paiement dans le cadre de l'opération budgétaire 2016-4 « Optimisation de l'UVO VENESYS »

3. Travaux préparatoires	498 199,26 €	0,00 €	298 043,36 €	179 426,24 €	20 729,67 €
4. Terrassements et VRD	501 140,05 €	0,00 €	366 071,11 €	113 925,51 €	21 143,43 €
5. Génie civil / Bâtiment	3 505 884,67 €	0,00 €	1 030 963,47 €	2 302 246,97 €	172 674,23 €
6. Équipements	9 167 340,08 €	0,00 €	4 555 994,61 €	4 219 398,67 €	391 946,80 €
7. MISE AU POINT, MARCHÉ INDUSTRIELLE ET RECEPTION	239 103,52 €	0,00 €	0,00 €	92 445,54 €	146 657,98 €
TOTAL	15 508 112,06 €	757 870,21 €	7 051 358,07 €	6 945 731,67 €	753 152,11 €

Les travaux de ces opérations seront financés par le SYSEM au moyen principalement de l'emprunt complété par de l'autofinancement. Le plan de financement s'établit ainsi (prix de base) :

	TOTAL	2020	2021	2022	2023
Emprunt n°1 : études ; travaux de génie civil et bâtiment	9 212 174,00 €	0,00 €	4 515 000,00 €	4 325 000,00 €	372 174,00 €
Emprunt n°2 : travaux de process et équipements, mise au point, marché industrielle et réception	5 910 440,00 €	0,00 €	3 250 000,00 €	2 615 000,00 €	45 440,00 €
TOTAL emprunt	15 122 634,00 €	0,00 €	7 765 000,00 €	6 940 000,00 €	417 614,00 €
Autofinancement	385 498,06 €	757 870,21 €	-713 641,93 €	5 731,67 €	335 538,11 €
TOTAL	15 508 132,06 €	757 870,21 €	7 051 358,07 €	6 945 731,67 €	753 152,11 €

Il est proposé de créer une autorisation de programme d'un montant de 15 070 000 € HT et d'une durée de 3 ans (2021, 2022, 2023) avec les crédits de paiement suivants :

- 2021 : 7 200 000 €
- 2022 : 7 100 000 €
- 2023 : 770 000 €

Ils seront inscrits budgétairement dans le **chapitre-opération 2016-4 « modernisation-optimisation de l'UVO VENESYS »** correspondant.

Une situation au 1er janvier de l'autorisation de programme, comprenant l'état de consommation des crédits budgétaires, sera annexée au budget.

Le crédit de paiement non consommé d'un exercice sera reporté sur l'exercice suivant et viendra s'ajouter au crédit de paiement de ladite année.

	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS	
	COMITE SYNDICAL DU 7 JUILLET 2021	2021-05-05
	OBJET : FINANCES – Autorisation de programme et crédits de paiement dans le cadre de l'opération budgétaire 2016-4 « Optimisation de l'UVO VENESYS »	

L'autorisation de programme proposée sera la seule existante au SYSEM. à ce jour

Il est proposé au Comité syndical **D'AUTORISER** le programme de travaux dans le cadre du **chapitre-opération 2016-4 « modernisation-optimisation de l'UVO VENESYS »** et d'approuver les crédits de paiement afférents pour l'opération 2016-4 « optimisation de l'UVO VENESYS ».

Vu l'avis FAVORABLE du Bureau syndical en date du 30 juin 2021,

Après en avoir délibéré, le Comité syndical décide :

- **D'AUTORISER** le programme décrit ci-dessus ;
- **D'APPROUVER** les crédits de paiement afférents en Section d'Investissement pour l'opération 2016-4 « optimisation de l'UVO VENESYS » :
 - o 2021 : 7 200 000 € HT
 - o 2022 : 7 100 000 € HT
 - o 2023 : 770 000 € HT

Fait à Vannes, le 7 juillet 2021

Le président du SYSEM

Gérard THÉPAUT



Vote :

Votants :	18
Voix contre :	0
Abstentions :	0
Voix pour :	18

Délibération rendue exécutoire par publication :

Affichée le / /

Retirée le / /